

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT-ALBERNI
PORT-ALBERNI, C.-B.

ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2009

R. Lacoursiere Ltd.
COMPTABLES AGRÉÉS

Téléphone: 250-723-7301
Fax: 250-723-5599
4594 rue Merrifield
Port-Alberni, C.-B. V9Y 6R4
r.lacoursiere@gmail.com

R. L. Lacoursiere, B. Comm., C.A.

Rapport des vérificateurs

Au président du conseil et aux administrateurs de
l'Administration portuaire de Port-Alberni
Port-Alberni, C.-B.

Nous avons vérifié le bilan de l'Administration portuaire de Port-Alberni au 31 décembre 2009 ainsi que les états de résultats et de l'évolution des actifs nets et de l'encaisse pour l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers sont la responsabilité de la direction. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que nous planifions et exécutions une vérification de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. Une vérification comprend un examen, par sondage, des éléments probants qui appuient les montants et autres éléments déclarés dans les états financiers. Une vérification comprend également l'évaluation des principes comptables appliqués et des estimations importantes faites par la direction, de même qu'une évaluation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Administration portuaire au 31 décembre 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de son flux de trésorerie au cours de l'exercice terminé à cette date en accord avec les principes comptables généralement reconnus au Canada, lesquels ont été appliqués de façon consistante avec ceux appliqués au cours de l'année précédente.

Comptables agréés

Port-Alberni, C.-B.
Le 10 mars 2010

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT-ALBERNI

État de compte « A »

BILAN

Au 31 décembre 2009

	2009	2008
ACTIF		
<u>Actif à court terme</u>		
Encaisse et placements à court terme (note 4)	8 098 377 \$	7 715 626 \$
Comptes débiteurs	493 374	379 665
Les stocks (note 3)	12 143	-
Dépenses payées d'avance	<u>61 035</u>	<u>57 288</u>
	8 664 929	8 152 579
<u>Immobilisations</u>		
Prix coûtant (note 3)	24 908 766	24 791 432
(Moins) amortissements cumulés	<u>20 095 484</u>	<u>19 511 121</u>
	<u>4 813 282</u>	<u>5 280 311</u>
	<u>13 478 211 \$</u>	<u>13 432 890 \$</u>
 PASSIF ET ACTIF NET		
<u>Passif à court terme</u>		
Comptes créditeurs, opérations	388 936 \$	384 484 \$
Revenus de locations reçus d'avance (note 3)	<u>101 441</u>	<u>126 898</u>
	<u>490 377</u>	<u>511 382</u>
 <u>Réserve pour autoassurance (note 5)</u>	 <u>110 000</u>	 <u>110 000</u>
 ACTIFS NETS (état de compte « B »)	 <u>12 877 834</u>	 <u>12 811 508</u>
	<u>13 478 211 \$</u>	<u>13 432 890 \$</u>

Approuvé au nom de l'Administration portuaire

Président du conseil

Trésorier

R. Lacoursiere Ltd.
Comptables agréés

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT-ALBERNI

État de compte « B »

Évolution des actifs nets

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2009

	2009	2008
SURPLUS D'APPORT		
Solde, début d'exercice	3 726 305 \$	3 726 305 \$
Contributions	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde, fin d'exercice	3 726 305	3 726 305
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Solde, début d'exercice	1 885 203	2 398 155
Excédent (insuffisance) de revenus par rapport aux dépenses	66 326	(362 952)
Affectation aux réserves	<u>(500 000)</u>	<u>(150 000)</u>
Solde, fin d'exercice	<u>1 451 529</u>	<u>1 885 203</u>
RÉSERVE POUR ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENTS DU PORT		
Solde, début d'exercice	7 200 000	7 050 000
Affectations, bénéfices non répartis	<u>550 000</u>	<u>150 000</u>
Solde, fin d'exercice (note 6)	<u>7 700 000</u>	<u>7 200 000</u>
Total, état de compte « A »	<u>12 877 834 \$</u>	<u>12 811 508 \$</u>

R. Lacoursiere Ltd.
Comptables agréés

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT-ALBERNI
État de compte « C »

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

	2009	2008
REVENUS		
Fonctionnement	4 016 999 \$	2 435 754 \$
Revenus de placements	<u>249 006</u>	<u>310 117</u>
	4 266 005	2 745 871
Imputation au revenu brut	<u>85 283</u>	<u>54 961</u>
	<u>4 180 722</u>	<u>2 690 910</u>
DÉPENSES		
Amortissements	600 460	645 227
Fournitures, services et entretien	2 192 970	1 217 489
Salaires et avantages sociaux	<u>1 313 438</u>	<u>1 201 926</u>
	<u>4 106 868</u>	<u>3 064 642</u>
Déficit de fonctionnement	73 854	(373 732)
Profit généré par l'aliénation d'actifs	2 598	-
Gains non réalisés sur devises étrangères	<u>(10 126)</u>	<u>10 780</u>
Excédent (insuffisance) de revenus par rapport aux dépenses	<u>66 326 \$</u>	<u>(362 952 \$)</u>

R. Lacoursiere Ltd.
Comptables agréés

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT-ALBERNI

État de compte « D »

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

	2009	2008
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) de revenus par rapport aux dépenses	66 326 \$	(362 952 \$)
Élément sans effet sur la trésorerie		
Amortissements	600 460	645 227
Profits provenant de l'aliénation de biens immobilisés	<u>(2 598)</u>	<u>-</u>
	664 188	282 275
Changements dans les comptes temporaires hors-caisse	<u>(150 604)</u>	<u>(245 349)</u>
	<u>153 584</u>	<u>36 926</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de biens immobiliers et équipement	(139 036)	(20 535)
Aliénation d'équipement	<u>8 203</u>	<u>-</u>
	<u>(130 833)</u>	<u>(20 535)</u>
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	382 751	16 391
ENCAISSE ET VALEURS ASSIMILABLES, DÉBUT D'EXERCICE	<u>7 715 626</u>	<u>7 699 235</u>
ENCAISSE ET VALEURS ASSIMILABLES, FIN D'EXERCICE	<u>8 098 377 \$</u>	<u>7 715 626 \$</u>

R. Lacoursiere Ltd.
Comptables agréés

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT-ALBERNI

Notes complémentaires sur les états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

NOTE 1 Opérations commerciales

L'Administration portuaire de Port-Alberni génère des revenus de diverses opérations, y compris un port de transport maritime hauturier, la gestion de ports de plaisance et des concessions immobilières.

NOTE 2 Lettres patentes – Loi maritime du Canada

Le 1 juillet 1999, l'Administration portuaire de Port-Alberni recevait ses lettres patentes en vertu de la Loi maritime du Canada. Cette mesure l'autorisait à exploiter un établissement portuaire selon les règlements prévus dans la Loi maritime du Canada.

Tel que spécifié dans les lettres patentes, pour que ces dernières demeurent en vigueur l'Administration portuaire doit payer au ministère des Transports un revenu brut annuel. Ce revenu brut que doit généré l'Administration portuaire se chiffre à 2 % des revenus bruts comptabilisés jusqu'à 10 000 000 \$. Des taux plus élevés seront appliqués sur des revenus bruts supérieurs.

NOTE 3 Principales règles et méthodes comptables

Les états financiers de l'Administration portuaire sont préparés conformément aux principes de comptabilité canadiens généralement reconnus et aux règlements dans la Loi maritime du Canada.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût ou à la valeur nette de réalisation.

Les biens immobiliers et équipement sont indiqués au prix coûtant et amortis en utilisant une méthode d'allocation uniforme, en répartissant sur la durée estimée de vie utile de l'actif. Les taux d'amortissements varient de 2,5 % à 20 % par année.

Les subventions reçues de subventionneurs qui participent financièrement et devant servir à l'acquisition d'actifs sont inscrites comme des surplus d'apport. Aucune subvention n'a été reçue dans l'année en cours.

Les revenus générés par l'amarrage et le camping sont constatés lors de la facturation, compte tenue des politiques en vigueur s'appliquant à la résiliation anticipée. Les revenus de locations sont reportés et constatés au cours de l'exercice, en fonction de la durée du bail. Les

revenus non constatés sont inscrits comme revenus de locations payés d'avance. Tout autre revenu est constaté lorsqu'il devient dû.

La préparation des états financiers de l'Administration portuaire selon les principes comptables canadiens généralement reconnus exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui auront une incidence sur les montants indiqués dans l'actif et le passif, ainsi que sur ceux indiqués dans l'actif ou le passif éventuels à la date des états financiers, de même que sur les montants des revenus et des dépenses de l'exercice financier. Certains domaines importants nécessitant des estimations de la part de la direction se rapportent à la juste valeur d'instruments financiers, aux possibilités de recouvrement de créances, aux obligations se rapportant aux revenus comptabilisés d'avance, ainsi qu'aux provisions et comptes pour imprévus. Il pourrait y avoir une différence entre les résultats et ces estimés. Tout ajustement est fait lors du règlement des comptes.

R. Lacoursiere Ltd.
Comptables agréés

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT-ALBERNI
Notes complémentaires sur les états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

NOTE 4 Encaisse et placements à court terme

Le compte de caisse et les placements à court terme de l'Administration portuaire sont administrés par des banques commerciales et maisons de placements, et représentent des revenus sur titres à valeurs garanties et à taux fixes, tel que requis par les règlements sur la gestion dans la Loi maritime du Canada. Au 31 décembre 2009, le taux moyen d'intérêts sur ces placements était 3,68 %.

NOTE 5 Réserve pour autoassurance

L'Administration portuaire a créé une réserve de 110 000 \$ pour auto-assurer son matériel léger et les véhicules utilisés dans les ports et dont la valeur est de 10 000 \$ ou moins. Les fonds apparaissent au bilan dans le compte de caisse et des placements à court terme.

NOTE 6 Réserve pour l'entretien et l'aménagement portuaire.

L'Administration portuaire a affecté un montant de 7 700 000 \$ (7 200 000 \$ en 2008) à l'entretien et l'aménagement portuaire, en prévision de mises à niveau et d'aménagements, dans l'avenir, des terminaux, des ports de plaisance et du port.

NOTE 7 Entente avec la ville de Port-Alberni

L'Administration portuaire a conclu un accord avec la ville de Port-Alberni. Celui-ci prévoit un paiement annuel de 95 000 \$ à cette ville pour l'amélioration et la création de projets d'intérêt commun, pouvant bénéficier à la collectivité. Cette entente est en vigueur jusqu'à la fin de l'année civile 2012.

NOTE 8 Bail avec la province de Colombie-Britannique

Au cours de l'année, l'Administration portuaire a accepté le bail principal à long terme modifié, avec ses taux pour une période de cinq ans, commençant le 1er janvier 2006. C'est un bail avec la province de la Colombie-Britannique pour la gestion de la propriété provinciale de l'inlet Alberni et en bordure de celui-ci.

L'Administration portuaire est en procédure de négociation pour le renouvellement du bail à long terme, débutant le 1er juillet 2007, avec le District régional d'Alberni-Clayoquot pour l'exploitation d'un terrain de camping.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT-ALBERNI

Notes complémentaires sur les états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

NOTE 9 Instruments financiers

Les instruments financiers sont des actifs ou des passifs financiers. Ceux dont dispose l'Administration portuaire consistent en argent comptant et placements à court terme, en comptes débiteurs, en comptes créditeurs et en charges à payer. Les valeurs comptables de ces instruments financiers sont sensiblement les mêmes que leur juste valeur marchande à cause de leurs échéances à court terme ou la possibilité de les transformer rapidement en liquidités.

NOTE 10 Risques financiers et de cours de change

Le risque financier est le risque couru par l'Administration portuaire de voir ses revenus affectés par des fluctuations des taux d'intérêts, des taux du marché, des taux de change et le degré de volatilité de ces taux.

NOTE 11 Risque de crédit

Un risque de crédit survient s'il y a la possibilité qu'une contrepartie ne rencontre pas ses obligations. L'Administration portuaire s'expose à un risque de crédit à cause de ses clients. Toutefois, la direction exerce des mesures de contrôle du crédit, dont l'analyse de la situation financière de ses clients et un examen régulier de leurs limites de crédits, et elle ne considère pas le risque de crédit important.

NOTE 12 Rémunération des administrateurs et du PDG en 2009

Administrateurs	K. Barlow	8 500 \$
	G. Blake	8 500
	G. Brett	8 500
	D. Deluca	8 500
	D. Ferster	8 500
	R. Kanngiesser	12 000
	G. Trumper	2 775
PDG	B. Madelung	132 826

NOTE 13 RÉAGENCEMENT DES MONTANTS DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE Les montants de l'année précédente ont été réagencés pour être conformes avec la présentation de l'année en cours.